

CAP SUR L'ADHÉSION !

Faites un pas de plus dans votre engagement :
adhérez à Médecins du Monde !



Demandez votre
Carnet de Voyage Associatif



CAP SUR L'ADHÉSION

Vous participez de tout cœur à l'activité de notre association ? Vous partagez nos valeurs et vous croyez en nos principes d'action ? Portez plus haut votre engagement avec l'adhésion ! Être adhérent-e, c'est s'investir dans la vie démocratique de Médecins du Monde pour :

- Voter les décisions importantes.
- Élire les administrateur-ice-s lors des assemblées générales.
- Élire les membres des collèges lors des assemblées régionales.
- Être éligible aux mandats de cadres associatifs (responsable de mission, membre du conseil d'administration...)

Être adhérent-e, c'est aussi accepter de nouvelles responsabilités, en s'engageant à respecter notre déontologie : ne pas porter atteinte à l'image ou au bon fonctionnement de l'association et se préserver d'éventuels conflits d'intérêt. Nous comptons sur vous !

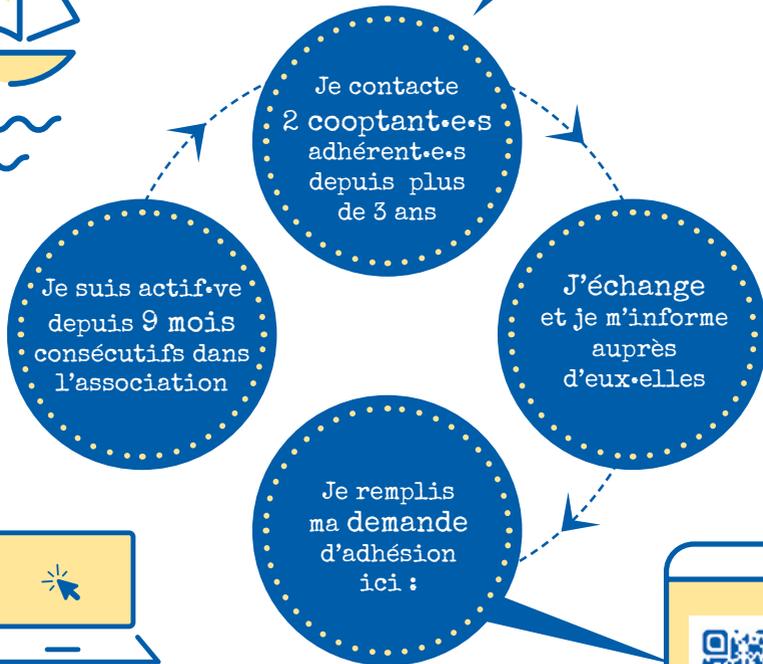


QUI CONTACTER ?

Le Pôle Vie Associative vous guide dans votre démarche. Son rôle est de vous accompagner et vous conseiller à chacune des étapes de votre engagement. Il vous informera sur l'adhésion, la gouvernance et l'organisation de Médecins du Monde, ainsi que ses temps-clés.

COMMENT ADHÉRER ?

Un-e cooptant-e est adhérent-e depuis au moins 3 ans et doit être à jour de ses cotisations. Son rôle : promouvoir l'adhésion auprès des acteurs-rices de la communauté. Il-Elle peut donner jusqu'à 10 avis par an sur des candidatures à l'adhésion.



L'adhésion en ligne

Vous avez déjà échangé avec d'autres adhérent·e-s et connaissez parfaitement le fonctionnement de l'association ? Transmettez votre demande directement en ligne et désignez vos deux cooptant·e-s. Si elle est acceptée, vous pourrez régler votre cotisation en ligne et télécharger votre carte d'adhérent·e et votre reçu fiscal.



<https://adherent.medecinsdumonde.org/connexion/>

VOS QUESTIONS SUR L'ADHÉSION

Qui peut adhérer ?

Tous les acteur-ric-e-s des programmes du monde entier, médicaux et non médicaux. 😊

Est-elle obligatoire ?

Non, elle n'est ni obligatoire, ni réservée aux bénévoles. 😊

Puis-je interrompre mon adhésion ?

Oui, elle est valable tant que vous êtes à jour de votre cotisation et vous avez la liberté de démissionner à tout moment. 😊

À quoi sert ma cotisation ?
Quelle est la différence avec un don ?

Votre cotisation contribue au fonctionnement quotidien de l'association alors que les dons financent nos différents programmes en France et dans le monde. Le montant de la cotisation est de 35€, qui vous font bénéficier d'une réduction fiscale de 66% sous conditions. 😊

Qui valide ma demande d'adhésion ?

C'est le conseil d'administration qui valide et radie chaque mois les nouvelles demandes. 😊

Mon adhésion vaut-elle comme certificat de travail ?

Non, l'adhésion n'est ni une attestation de travail, ni de bénévolat. 😊



Pôle Vie Associative
84 avenue du président Wilson
93810 Saint Denis

01 44 92 14 51
contact.adherent@medecinsdumonde.net